

Berne, le 11 mai 2021

Ne pas pénaliser deux fois les PME

LOI COVID-19 – Les mesures de lutte contre la pandémie frappent les PME sans qu’elles n’y soient pour rien. Elles ont dû fermer. Elles n’ont pas pu travailler. Elles ont dû payer les coûts de la lutte contre la pandémie. Si la loi Covid-19 est rejetée, les PME en feront une fois de plus les frais.

Le 13 juin, le peuple devra se prononcer sur la loi Covid-19. À l’instar du Parlement et du Conseil fédéral, la Chambre suisse des arts et métiers – le parlement de l’usam – s’est exprimée clairement en faveur du « oui ». Aucun grand parti – représenté ou non au Conseil fédéral – ne s’oppose à la loi, qui fixe des conditions-cadres importantes pour faire face à la pandémie. Elle contraint d’une part le Conseil fédéral à respecter la proportionnalité, et d’autre part, elle instaure diverses mesures de soutien à l’économie.

Ces mesures de soutien sont importantes. Les mesures de lutte contre la pandémie les plus drastiques ont en effet affecté l’économie, et plus particulièrement les PME et les salariés. On peut citer à titre d’exemple la fermeture des magasins, des restaurants, l’interdiction des manifestations sportives et culturelles, l’obligation de travailler à domicile et l’interdiction d’exercer certaines professions. Le Conseil fédéral n’a pas besoin de la loi Covid-19 pour prendre toutes ces mesures. Ce que la loi prévoit, en revanche, c’est que si ces mesures sont imposées, les personnes lésées doivent être soutenues.

Un réseau d’aide

La loi tisse une toile d’instruments destinés à soutenir les personnes, les entreprises et les secteurs touchés. Il s’agit, par exemple, d’aider les jeunes à entrer dans la vie active, de prévenir les vagues de faillites, de soutenir le secteur culturel et événementiel, d’aider le secteur des médias et de soutenir les clubs de sports d’équipe professionnels et semi-professionnels.

Du point de vue des PME, les mesures applicables aux cas de rigueur pour les entreprises sont particulièrement importantes. Les entreprises particulièrement touchées par les décisions de fermeture du Conseil fédéral peuvent être indemnisées dans le cadre des mesures applicables aux cas de rigueur. L’État leur interdisant de travailler et leur causant ainsi un préjudice, il est logique qu’il les dédommage.

La loi prévoit également des aides pour les travailleurs indépendants et les salariés, à savoir une compensation en cas de perte de revenus et l’assouplissement du chômage partiel, ainsi qu’un parapluie de protection pour les personnes dont les revenus sont particulièrement faibles.

30 milliards de pertes en cas de « non »

Le rejet de la loi Covid-19 entraînerait la disparition de cette toile d’instruments, mais pas des mesures drastiques prises par le Conseil fédéral pour lutter contre la pandémie. Les conséquences de cette variante – la pire de toutes – seraient considérables et difficiles à chiffrer.

En effet, outre le manque à gagner, il faudrait également prendre en compte la dévastation du tissu économique, c’est-à-dire la fragilisation – voire la disparition – d’un grand nombre d’entreprises, de

secteurs et d'emplois. En se référant au niveau des mesures d'aide introduites jusqu'à présent, des coûts économiques de 30 milliards de francs ne sont pas à exclure en cas de rejet de la loi.

Tout aussi déplorable que ce montant exorbitant serait le fait que les PME et leurs employés devraient une fois de plus endosser les conséquences de cette volte-face politique. D'une crise sanitaire, nous passerions à une crise économique et du marché du travail, jusqu'à présent largement évitée. Un tel scénario ne pourra être évité que si la loi Covid-19 est approuvée.

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8 % des entreprises de notre pays. L'usam s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.